



Avis motivé sur la consultation sur la situation économique et financière du CSEC du 27 septembre 2023

Nous constatons, que la trésorerie d'APF France handicap se porte bien malgré une légère dégradation du fait du non-recours à l'emprunt. Et ceci toujours au détriment des salariés.

L'absentéisme récurant et les vacances de postes qu'a laissé s'installer l'employeur du fait :

- De la dégradation des conditions d'emploi (entre autres 7000 salariés en dessous smic, ...)
- De managements agressifs dans certains établissements qui poussent les salariés à quitter l'association
- D'un manque d'ambition d'APF France handicap dans les négociations de branches

Tous ces éléments ont pour conséquences un recours massif à l'intérim, qui impacte fortement les comptes des structures.

La dégradation des foyers semble dû par le passage d'écriture de créances anciennes (5,2 M €) dans 5 établissements d'Ile de France, nous nous interrogeons sur le rôle de la direction régionale et du siège qui n'ont pas piloté sur plusieurs années ces créances et les passent tardivement dans les comptes de ces établissements.

Comme chaque année depuis 2019 l'augmentation massive des frais de siège pèse sur les budgets des établissements.

Malgré cela le siège semble avoir un train de vie bien supérieur à ses moyens puisque en 2022 elle affiche un déficit de plus de 2.000.000,00 d'euros.

Enfin nous nous posons des questions sur le non-recours pour demander aux tarificateurs le paiement des sommes dues dans le cadre des primes Ségur.

Pour toutes ces raisons la délégation CGT émet un avis défavorable.